

ANNEXE: LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

La traduction des documents établis en anglais n'est pas exigée.
La traduction en français doit être obligatoirement faite par un traducteur assermenté.

Les dossiers incomplets ou envoyés après les délais (cachet de la poste faisant foi) ne seront pas examinés.

PIÈCES À JOINDRE POUR TOUS LES CANDIDATS :

- La **fiche personnelle** générée à la suite de votre saisie en ligne.
- Un **curriculum vitae** (CV) incluant une liste de tous **les diplômes obtenus** à ce jour depuis le diplôme **de fin d'études secondaires** (baccalauréat), y compris ce dernier. Citez l'établissement, le lieu et la date d'obtention de chaque diplôme.
- Photocopie de votre **pièce d'identité/passeport**.
- Si vous êtes en cours d'études, fournir une photocopie de la **carte d'étudiant** ou du **certificat de scolarité**.
- Photocopie du **diplôme de langue française**. IMPORTANT : il appartient aux candidats de consulter préalablement la liste des diplômes acceptés par l'Université Paris II Panthéon-Assas et le niveau exigé à partir du lien : <https://www.u-paris2.fr/fr/international/venir-etudier-paris-2/diplome/niveau-francais-requis>

PIÈCES À JOINDRE EN FONCTION DE LA FORMATION SOLLICITEE :

EQUIVALENCES – DEMANDES DE RECONNAISSANCE :

➤ **Equivalences - Demandes de reconnaissance de diplômes pour l'accès en deuxième ou troisième année de Licence (L2, L3) ou en Master (M1 ou M2) :**

- Photocopie et traduction de **tous vos diplômes et de tous vos relevés de notes** des études supérieures.
- Pour chaque diplôme universitaire**, joindre le **descriptif officiel** correspondant (en français ou en anglais) : programme des enseignements, durée de la formation, volume horaire, crédits ECTS obtenus s'il y a lieu, classement/rang, système de notation (échelle des notes).

CANDIDATURES :

➤ **Candidats en première année de Licence (L1) :**

- Une **lettre de motivation** : présentez les raisons pour lesquelles vous sollicitez votre inscription.
- Justificatif de dispense de la procédure nationale DAP** (Demande d'Admission Préalable). Selon votre situation : carte de diplomate du parent en poste en France, attestation de boursier du gouvernement français, document attestant de votre statut de réfugié. Vérifiez les différents cas de dispense à partir du lien : <https://www.u-paris2.fr/fr/international/venir-etudier-paris-2/diplome/candidatures-et-inscriptions/hors-dap>
- Relevés de notes obtenues au cours des **2 années scolaires précédentes**.
- Photocopie et traduction du **diplôme de fin d'études secondaires** et de **son relevé de notes** si vous les avez déjà obtenus.
- Photocopie et traduction des **résultats obtenus au concours donnant accès à l'enseignement supérieur** dans le pays d'origine (quand ce concours existe et si vous l'avez déjà passé).

➤ **Candidats au Diplôme Supérieur d'Université (DSU) :**

- Une **lettre de motivation**. Si vous faites deux choix, joindre **deux** lettres de motivation.
- Photocopie et traduction de **tous vos diplômes et relevés de notes** des études supérieures.
- Pour chaque diplôme universitaire, joindre le **descriptif officiel** correspondant (en français ou en anglais) : programme des enseignements, durée de la formation, volume horaire, crédits ECTS obtenus s'il y a lieu, classement/rang, système de notation (échelle des notes).

Rappel – Important : Pour une entrée en 2^{ème} ou en 3^{ème} année de Licence ou en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de Master le Pôle gère uniquement les équivalences - reconnaissances des diplômes. Il appartient aux étudiants de se porter candidats ensuite aux formations souhaitées s'ils obtiennent une réponse favorable d'équivalence.

Il vous faut imprimer votre fiche personnelle, y joindre les pièces demandées en annexe et retourner l'ensemble à l'adresse indiquée, **avant le délai de rigueur.**

Si vous êtes *actuellement en cours d'études*, l'obtention de l'équivalence restera *soumise à la validation du diplôme ou de l'année en cours de préparation* et, s'il y a lieu, à la réussite à l'*examen d'entrée en université*. Vous devrez fournir ensuite votre attestation de réussite ou votre diplôme dans votre dossier de candidature avec le relevé de notes correspondant.

Vous recevrez une réponse par e-mail.

- **Equivalences - Reconnaissance de diplômes pour l'accès en L2, L3, M1 ou M2 :**

a) si la réponse est favorable :

Vous pourrez alors vous porter candidat dans la formation souhaitée. Vous avez accès aux informations concernant les candidatures à une formation et les démarches à suivre à partir de la page internet suivante : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/inscriptions/transferts-et-equivalences/candidats-titulaires-de-diplomes-etrangers>.

b) si la réponse est défavorable :

Vous ne pourrez pas vous porter candidat à la formation envisagée.

Mi-octobre, les pièces fournies seront détruites si les intéressés ne sont pas venus les récupérer au Pôle de reconnaissance des diplômes étrangers (bureau M12)

- **Candidature pour la L1 ou le D.S.U. :**

Si votre candidature a été sélectionnée, vous serez invité(e) à vous présenter à la date de convocation qui vous sera communiquée.

Il est indispensable pour la plupart des ressortissants étrangers d'obtenir un **visa long séjour pour études**. Toutes précisions à ce sujet doivent être demandées auprès du Consulat de France le plus proche de votre domicile (**vous ne pourrez pas obtenir en France la modification de votre visa**). Il faut impérativement entreprendre ces démarches dès l'obtention de la lettre d'admission.

Rappel de nos coordonnées :

VOS CONTACTS :

→ Mme Thaïs KJELLBERG, thais.kjellberg@u-paris2.fr ☎ 33 (0)1 44 41 55 33

→ Mme Virginie SEBILLE, virginie.sebille@u-paris2.fr ☎ 33 (0)1 44 41 55 31

Adresse postale : Université Paris II Panthéon-Assas, Action internationale, **Pôle de reconnaissance des diplômes étrangers**, 12, place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05, France.

Pour venir au bureau : à votre arrivée au centre Panthéon : Aile Soufflot, escalier M, 2ème étage, Bureau M12.

Le Bureau est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ainsi que le mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30.

Le site Internet de l'Université Paris II Panthéon-Assas où vous trouverez tous les programmes : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation>